

Image not found or type unknown



Résiliation formation ecolems

Par **sanmanbry**, le **15/03/2013** à **13:03**

Bonjour,

Je suis en formation chez ecolems depuis le 21/09/12. J'ai trouvée récemment un autre emploi en plus de celui que j'avais, je travaille donc 12 jours d'affilés pour avoir 2 jours de congés (je travaille toute la semaine et 1 week-end/2), j'ai donc peu de temps à consacrer à la formation.

Je leur ai envoyée un mail en leur demandant comment cela se passait pour résilier la formation et on m'a répondu que j'étais redevable de la formation dans son intégralité car j'avais dépassé 3 mois(2291 euros au total soit il me reste 1811 euros à payer). Y a t-il un moyen de pouvoir résilier sans que j'ai le reste à payer? Merci pour votre aide.

Par **elodie7789**, le **01/08/2013** à **11:18**

bonjour,

je suis dans le meme cas que toi je voulais savoir se que tu a fait et si sa a fonctionne merci

Par **pat76**, le **02/08/2013** à **17:04**

Bonjour

Pour résilier un contrat ce n'est pas par mail mais par lettre recommandée avec avis de

réception, ensuite vous devez motiver votre résiliation.

Pour information dans votre contrat est-ce que ce qui est stipulé par l'article R 444-21 du Code de l'Education a bien été mentionné?

Article R 444-21 du Code de l'Education:

Lorsque la durée totale de l'enseignement est supérieure à douze mois, le compte relatif au prix de l'enseignement proprement dit fait apparaître le prix effectif global, toutes charges et taxes comprises, de la première année pédagogique.

Par **bervas**, le **04/08/2013 à 16:19**

vous m'avez appelé l'autre jour vous m'avez donné des renseignements sur la formation mais j'ai réfléchi je ne suis plus intéressé car problème financièrement.

Par **elodie7789**, le **05/08/2013 à 11:33**

merci de m'avoir répondu l'article n'est pas mentionné dans le contrat mais il est écrit que passe un délai de 3 mois la formation est due dans son intégralité or j'ai retrouvé un emploi et je n'aurais pas le temps de poursuivre la formation et encore moins les 3 mois de stage à faire pour passer l'examen (je suis inscrite depuis le 21 mars 2013) merci

Par **Suet**, le **09/09/2021 à 09:24**

Bonjour,

Je voudrais vous demander si vous pouvez arriver à résilier votre contrat avec Ecolems,

car je m'inscris à la formation CAP petite enfance et ça fait un mois et demi, mais je me rends compte que ce n'est pas vraiment ce que je veux. Comment je dois procéder?